



# L'ECONOMIE INFORMELLE



## DEFINITION

On assiste, dans l'ensemble des pays en développement ou en transition, de même que dans certains pays développés, à une véritable explosion des activités de l'économie informelle.

Cette notion « d'économie informelle » est délicate à cerner. Une définition unique et précise ne peut être donnée, toutefois certains éléments communs sont reconnus.

Le concept d'« économie informelle » apparaît pour la première fois dans des études de l'OIT de 1972 sur le Ghana et le Kenya ; il reste une préoccupation de l'OIT dans le cadre des discussions sur l'emploi. Ce concept sert à décrire les activités des travailleurs pauvres qui exercent un travail pénible mais dont les activités ne sont ni reconnues, ni enregistrées, ni protégées, ni réglementées par les pouvoirs publics.

On oppose à l'« économie informelle » l'« économie formelle », donc réglementée, couverte par la législation du travail et les conventions collectives. En réalité, la séparation entre les deux secteurs n'est pas nette : il y a beaucoup d'interpénétration et de va-et-vient entre les secteurs « formel » et « informel », au gré de la conjoncture économique.

Les entreprises de l'économie informelle constituent une concurrence déloyale pour celle de l'économie formelle. En effet elles ne paient pas d'impôts ni de cotisations sociales pour les travailleurs ou éludent d'autres coûts d'exploitation de l'économie formelle.

Le travail informel peut être traité comme un problème juridique, en ce sens que le droit du travail ne lui est pas applicable ou n'est pas effectivement mis en application.

Les lois doivent être appliquées, le système judiciaire doit être efficace et impartial, et le travailleur ordinaire doit connaître ses droits et prérogatives et avoir accès au système juridique.



Photo: © OIT/Maillard J.

## UN SECTEUR EN PLEINE CROISSANCE

Sur le plan mondial, l'économie informelle était en déclin jusqu'au début des années 1980, autant dans les pays dits en développement que dans les pays industrialisés. La tendance s'inverse soudainement à partir des années 1980 : l'économie informelle devient dominante dans la plupart des pays en développement et devient important dans les pays industrialisés.

En Afrique par exemple, le travail informel a représenté au cours des années 1990, 80 % de l'emploi non agricole, plus de 60 % de l'emploi urbain et plus de 90 % des nouveaux emplois<sup>1</sup>.

Les raisons de la croissance de l'économie informelle sont en premier lieu les crises économiques mondiales créées par des décisions politiques, en particulier la crise de la dette des pays en développement, les programmes d'ajustements structurels du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale (démantèlement du secteur public, déréglementation du marché du travail) ; ensuite la crise qui a commencé par l'Asie en 1997, a continué en Russie en

1998 et a frappé le Brésil au début de cette année, ce qui a provoqué une nouvelle vague de fermetures d'entreprises et des licenciements à une échelle dramatique.

C'est une question de survie de ces populations refusées par l'économie formelle. L'économie informelle joue un rôle d'adoption des migrants et un rôle d'accueil des agents économiques exclus du secteur officiel. C'est une zone tampon entre le secteur traditionnel rural (le monde paysan ou le troc est roi) et le secteur moderne. La fin du troc a chassé la population rurale vers l'économie informelle faute d'être captée par la fonction publique. L'adoption et la mise en œuvre des politiques d'ajustements structurels avec ses effets pervers (réduction des salaires, diminution des effectifs de la Fonction publique, privatisation des entreprises d'Etat...) ont contribué à la dévalorisation du secteur public et donc au gonflement du nombre d'agents opérant dans l'économie informelle. Bref, il y a un dédoublement de l'économie formelle à l'économie informelle ou chaque activité dite « en règle » a une réplique. L'informel et le formel sont donc intimement liés, ne serait-ce que par la monnaie dont ils font un usage commun.

L'économie informelle semble être un vecteur du développement, toutefois elle reste une stratégie de survie qui a un coût social.

<sup>1</sup> J.Charmes, cité dans *Les femmes et l'emploi dans le secteur informel : mondialisation et organisation* (WIEGO), deuxième réunion annuelle, 22-24 mai 2000, Cambridge, Massachusetts.

# LE TRAVAIL DECENT ET L'ECONOMIE INFORMELLE

On peut utilement décrire la situation des travailleurs et des chefs d'entreprise de l'économie informelle, ils sont privés de sept sécurités essentielles :

- La sécurité du marché du travail (possibilités d'emploi suffisantes grâce à des niveaux d'emploi élevés assurés par des politiques macro-économiques).
- La sécurité professionnelle (possibilité de faire « carrière » ou de valoriser ses compétences).
- La sécurité au travail (protection contre les accidents).
- La sécurité du maintien des qualifications.
- La sécurité du revenu.
- La sécurité de représentation (La protection de l'expression collective grâce à des syndicats indépendants).

L'adjectif « informel » peut servir à désigner le type d'activité économique qui échoit aux personnes économiquement faibles, mais également à qualifier maints autres dysfonctionnements qui se conjuguent pour aggraver encore leur pauvreté et leur vulnérabilité, comme le fait de ne pas posséder de terres ou d'être privé d'accès à la protection sociale. Les ménages dirigés par des femmes ou des enfants sont incontestablement plus fragilisés à cet égard.

Bien que l'économie informelle ait mis en place ses propres mécanismes de protection sociale, ceux-ci sont nettement insuffisants

et, par ailleurs moins fiables dans les villes que dans les régions rurales.

C'est assurément dans l'économie informelle que l'on trouve le plus grand nombre d'enfants travailleurs. Les conditions de travail sont presque toujours dangereuses et aucun salaire minimum n'est garanti. N'étant pas déclarés ou enregistrés officiellement, extérieurs par conséquent à tout encadrement législatif, réglementaire et statistique, ils sont voués à une sorte d'invisibilité qui les empêche de bénéficier d'une protection sociale.

On invoque parfois « l'invisibilité » de l'économie informelle, alors qu'à nos yeux s'offre un spectacle que l'on peut dire d'une éclatante visibilité: c'est celui des enfants qui, partout dans le monde, travaillent dans les rues des agglomérations urbaines. Ils essaient de gagner de quoi survivre, mais de nombreux dangers les menacent. Dans les villes l'économie informelle englobe également les activités des petites entreprises ou des ateliers fournissant aux habitants un certain nombre de services tels que réparation de voitures, préparations alimentaires par exemple. Les enfants travaillent pour leur famille, ou tout autre type d'entreprise ou réseau à caractère informel.

De nos jours le travail dans les rues est souvent le fait de groupes mis au ban de la société (essentiellement pour des raisons d'appartenance ethnique).

La répartition entre les sexes se pose également dans ce secteur. Il semble que le phénomène concerne plus largement les garçons, bien que les filles soient plus nombreuses dans la prostitution.

Le travail dans l'économie informelle est extrêmement dommageable pour les enfants qui y sont contraints.

En effet, ils ne sont pas reconnus au niveau de la législation du travail, ils ne bénéficient donc d'aucune protection sociale et d'aucune possibilité de représentation syndicale. De plus et cela est d'autant plus grave, leur droit à l'éducation qui est fondamental, est totalement bafoué.

En effet, l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 proclame le droit à une éducation gratuite pour tous, et rappelle que l'éducation doit avoir comme objectifs l'épanouissement de l'individu et le renforcement du respect des droits de l'Homme.

Le travail des enfants est un phénomène presque exclusif de l'économie informelle. La préoccupation de l'OIT au sujet du travail des enfants remonte à sa création en 1919, lorsque furent adoptées deux conventions sur l'âge minimum d'admission à l'emploi dans l'industrie et sur le travail de nuit. Aujourd'hui encore, le travail des enfants reste un problème préoccupant dans de nombreux pays en développement et plus particulièrement en Afrique.

La misère absolue contraint les parents à compter sur leurs enfants pour contribuer à la survie de la famille.

Les instruments de base, qui traitent actuellement du travail des enfants sont la Convention n°138 sur l'âge minimum datant de 1973, et la Convention n°182 sur les pires formes de travail des enfants datant de 1999. La première est un instrument général qui entend se substituer à des conventions antérieures sur l'âge minimum.

En vertu de la Convention n°182, les pays s'engagent à éliminer dans les plus brefs délais les pires formes de travail des enfants.



Photo: © OIT/Maillard J.



Photo: © OIT/Gianotti E.



Photo: © OIT/Maillard J.